



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Débat conjoint de l'Assemblée générale : Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes (point 13); Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire (point 115); Renforcement du système des Nations Unies (point 120).

DECLARATION de l'Observatrice permanente, Mme l'Ambassadrice Anda Filip

ONU, New York, 23 novembre 2010

Monsieur le Président,

Le sujet du débat conjoint d'aujourd'hui est trop vaste pour pouvoir être traité de façon satisfaisante dans une seule déclaration. En outre, ce n'est peut-être ni le moment, ni le lieu pour relater par le menu l'action concrète de l'UIP dans le prolongement des grandes conférences de l'ONU, question que nous avons abordée dans nombre d'autres déclarations récentes et qui est reflétée dans le Rapport biennal du Secrétaire général de l'ONU sur la coopération entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP.

Je me concentrerai donc sur une question qui est capitale pour le suivi et la mise en œuvre des engagements mondiaux résultant des grandes conférences onusiennes. Je veux parler de la question de *l'adhésion des populations*. Par définition, les engagements mondiaux sont contraignants pour les gouvernements mais ils ne deviennent concrets que lorsque toutes les parties prenantes ont le sentiment d'y être associés et de pouvoir jouer le rôle qui leur revient. Cela signifie que les acteurs nationaux doivent comprendre les enjeux, les diverses implications des engagements pris, l'orientation des politiques qui en découlent et les mesures propres qu'il faut prendre pour tenir les promesses faites ici-même, dans l'enceinte des Nations Unies. L'expérience des dernières années nous montre qu'il faut davantage d'implication au niveau des pays pour que les engagements mondiaux prennent forme. Les parlements en sont un bon exemple. Ils nous montrent combien cette implication est nécessaire et comment il faut procéder.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui trouvent leur origine dans la Déclaration du Millénaire, figurent certes parmi nos priorités mais l'action de l'UIP porte aussi sur d'autres questions : VIH/sida, PMA, changements climatiques et commerce international, pour n'en citer que quelques unes. Pour aider les parlements à travailler sur ces questions, l'UIP emploie différentes méthodes - certaines bien rodées et consacrées, et d'autres plus novatrices, que nous espérons tester dans les années qui viennent.

Les Etats membres ont de plus en plus tendance à intégrer des parlementaires dans leurs délégations nationales aux grands bilans et conférences de l'ONU. Lors de ces manifestations, il nous semble utile de réunir ces parlementaires pour leur permettre d'échanger des vues et de confronter leurs expériences et élaborer des solutions pour donner un prolongement à ces sommets dans les parlements. La réunion parlementaire organisée en marge du Sommet sur les OMD est un bon exemple. Soixante-dix parlementaires issus des commissions compétentes se sont rencontrés pour examiner le document final du Sommet et échanger leurs impressions sur

leur travail respectif au sujet des OMD. Dans le même ordre d'idées, l'UIP tiendra une réunion parlementaire sur les changements climatiques à Cancún, le 6 décembre, sur la base de ce qui s'est fait l'année dernière à Copenhague, lors de la 15^{ème} Conférence des Parties.

Dans le cadre de ce son travail ordinaire, l'UIP organise, durant ses conférences et assemblées, des réunions d'information et des débats où les parlementaires nouent des contacts avec des représentants des Nations Unies et entre eux en vue des grands processus onusiens, ou à titre de suivi. Ainsi, le mois dernier, lors de sa 123^{ème} Assemblée, à Genève, l'UIP a organisé, par l'entremise de sa Commission des Affaires des Nations Unies et avec la participation du Haut-Représentant des Nations Unies pour les PMA, une réunion thématique pour entendre l'avis des parlementaires, ainsi que leurs préoccupations et priorités, quant au prochain programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Les résultats de ce débat, qui ont également été communiqués aux Etats membres de l'ONU, contribueront à guider la contribution de l'UIP au processus de préparation du Sommet d'Istanbul en 2011.

L'UIP veille aussi à faciliter la mise en œuvre des grands engagements mondiaux en renforçant les capacités et les mécanismes institutionnels des parlements pour leur permettre d'intégrer les résultats des conférences internationales et les engagements qui en découlent. Cette année, par exemple, l'UIP a réalisé une étude comparative sur la manière dont les parlements abordent les OMD. Les résultats varient énormément, entre les parlements qui n'ont pas de mécanisme de suivi particulier et ceux qui se sont dotés de commissions ou de groupes spécialisés sur les OMD. L'une des conclusions de l'étude est que les programmes mondiaux aussi vastes que les OMD, qui recouvrent de nombreux domaines d'action, sont mieux pris en compte par le biais des commissions parlementaires préexistantes (commissions de la santé, de l'éducation, de l'environnement, etc.) et qu'il faut donner à ces dernières les informations et les compétences nécessaires. Les commissions parlementaires sont un lieu privilégié pour aborder les OMD, à condition qu'elles ne travaillent pas isolément. Lorsqu'il faut créer une commission ou un groupe spécialisé sur les OMD, l'une de ses fonctions principales est précisément d'assurer la cohérence et la coordination dans l'ensemble du système parlementaire lors de l'élaboration des solutions.

Il est un autre point particulièrement important pour l'UIP, qui est de savoir quel rôle les parlements peuvent et doivent jouer dans le contrôle de l'exécution des engagements internationaux. Qu'il s'agisse de faire une évaluation au niveau national des progrès accomplis dans la réalisation des OMD ou l'exécution des engagements internationaux ayant trait aux PMA ou au VIH/sida, il est bon que les rapports de situation figurent à l'ordre du jour du Parlement. L'un des mécanismes les plus probants que nous ayons réussi à établir à ce jour est probablement celui qui concerne les organes conventionnels des droits de l'homme de l'ONU, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). L'UIP travaille auprès des parlements des pays faisant l'objet d'un examen pour les aider à prendre part au processus, leur donner des informations sur le rapport national, leur permettre d'assister à la session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et d'être saisi des conclusions du Comité qui appellent un examen ou une action du Parlement. On pourrait appliquer la même formule dans d'autres secteurs.

Monsieur le Président,

Il existe selon nous une autre façon de considérer la suite à donner aux conférences de l'ONU, qui consiste à prendre la question sous l'angle plus large de la coopération entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP. Ce que je viens de vous exposer n'est qu'une des dimensions d'un débat beaucoup plus vaste, qui aura lieu dans cette même salle dans moins de deux semaines. Permettez-moi de rappeler aux délégations ici présentes qu'un projet de résolution sur la coopération entre l'ONU et l'UIP a été rédigé sur la base d'un rapport très complet du Secrétaire général de l'ONU. Je vous invite tous à consulter ce rapport pour vous faire une idée plus précise

de ce que nous faisons pour faciliter la mise en œuvre des engagements mondiaux aux plans décisionnel et opérationnel.

Je vous remercie de votre attention.